

# Académie de NANTES



Bourse du travail  
14, place Imbach  
49100 ANGERS

Tél : 02 41 25 36 46  
Fax : 02 41 86 96 88  
@ : [s3-nantes@snepfsu.net](mailto:s3-nantes@snepfsu.net)

**Site du SNEP-FSU Nantes : [www.snepnantes.net](http://www.snepnantes.net)**

Cher(e) Collègue,

Tu viens d'être nommé(e), dans l'académie de Nantes. Le SNEP-FSU te souhaite la bienvenue. Voici quelques informations utiles et renseignements indispensables qui te feront gagner du temps pour la suite du mouvement.

du 13 mars midi jusqu'au 25 mars midi	jusqu'au 25 mars à midi
Saisie des vœux sur SIAM : 30 vœux maximum.	<b>Date limite</b> du dépôt du dossier médical ou social auprès du médecin ou du conseiller technique du service médico-social.

☞ Ceux qui seraient amenés à déposer un dossier « Handicap » et/ou « Social » doivent prendre contact avec les services du rectorat (voir ci-dessous) et nous transmettre un double de leur demande.

<b>Jusqu'au 25 mars midi</b>	Date limite d'un éventuel dossier médical ou social
<b>jusqu'au 25 mars à midi</b>	<b>Date limite</b> du dépôt de candidatures à un poste spécifique académique SPEA sur SIAM et sur <a href="https://spea.ac-nantes.fr">https://spea.ac-nantes.fr</a>
<b>le 25 mars à partir de midi</b>	Envoi par le rectorat des confirmations de participation au mouvement aux établissements. Transmission immédiate aux enseignants. Transmission des pièces justificatives et des confirmations de demande pour <b>le 30 mars</b>
<b>du 30 mars au 4 mai</b>	Contrôle et traitement des demandes
<b>du 5 mai au 24 mai</b>	Affichage des barèmes.
<b>Du 5 au 19 mai</b>	Demande écrite de rectification des barèmes en cas de contestation
<b>le 4 mai à minuit</b>	<b>Date limite</b> de dépôt d'une demande de mutation tardive ou d'annulation.
<b>le 13 mai</b>	Examen du mouvement intra des PEGC
<b>le 11 juin</b>	Communication des résultats du mouvement intra-académique par SMS et sur I-prof/SIAM
<b>Du 15 au 26 juin</b>	L'examen des requêtes de révision d'affectation
<b>Du 3 au 9 juillet</b>	Étude des affectations TZR

<b>Rectorat de l'académie de Nantes</b>	Rectorat de NANTES La Houssinière - BP 72616 44 326 NANTES Cedex 3	☎ : 02.40.37.37.37
<b>Service EPS : DIPE 6</b>	<b>M. PINCON Mathias</b> Chef du service EPS	☎ : 02.40.37.33.15 ☎ : 02.40.37.38.74 ☎ : 02.40.37.38.33
<b>Médecin conseiller technique du Recteur</b>	<b>Docteur VINCENT</b>	Rectorat de l'académie de Nantes Docteur Vincent Service médico-social 4, rue de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES Cedex 03 Avec la mention dossier médical
<b>Conseillère technique du recteur</b>	<b>M. SANCHEZ</b>	Rectorat de l'académie de Nantes cConseiller technique du service médico social 4, rue de la Houssinière BP 72616 44326 NANTES Cedex 03 Avec la mention dossier social

☞ Contact SNEP pour la phase Intra-Académique :

<b>SNEP-FSU</b> Bourse du travail 14 Place Imbach 49100 ANGERS	tél : 02 41 25 36 46 Le jeudi et le vendredi
<b>SNEP-FSU</b> Maison des syndicats 8, place de la gare de l'Etat - Case postale 8 44 276 NANTES Cedex 2	tél : 02 40 35 96 74 Le mardi

☞ Nous t'invitons à nous laisser en priorité des messages mail avec ton questionnement sur les messageries ci-dessous :

<b>Coordonnateur du secteur mutations</b>	<b>Valérie JUSTUM</b> <a href="mailto:corpo-nantes@snepfsu.net">corpo-nantes@snepfsu.net</a>
---	---

☞ Le SNEP académique organise une réunion **le vendredi 20 mars 2020** à la bourse du travail à Angers de 9h30 à 12h00. Elle est ouverte à tous. Les commissaires paritaires et les secrétaires départementaux se tiendront ensuite à la disposition des syndiqués de 14h00 à 17h00.

La convocation à donner à ton chef d'établissement pour obtenir une autorisation d'absence est sur le site du SNEP FSU Nantes : [www.snepnantes.net](http://www.snepnantes.net) ; tu peux aussi nous la demander par mail.

Pour te défendre au mieux, **nous t'invitons à nous renvoyer ta fiche de vœux et barèmes à l'adresse suivante :**

**SNEP-FSU**  
Bourse du travail  
14, place Imbach  
49100 ANGERS

### RENSEIGNEMENTS UTILES :

Les services du rectorat de Nantes mettent aussi à votre disposition un service d'accueil téléphonique **du 12 mars au 26 mai de 9h à 12h00** (exceptionnellement du 13 au 24 mars de 13h30 à 16h30) : 02 40 37 38 39 et des questions peuvent être posé à : [mvt2020@ac-nantes.fr](mailto:mvt2020@ac-nantes.fr)

La circulaire académique sur le mouvement intra est consultable sur le site du rectorat de Nantes à l'adresse suivante : <http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?page=listalo&req=18>

**Valérie JUSTUM**  
Pour le SNEP-FSU et les Commissaires Paritaires Académiques de Nantes